



Légende des DISPOSITIFS de l'AVAP

- Limites du PÉRIMÈTRE DE L'AVAP
- - - Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- > **LES IMMEUBLES IDENTIFIÉS**
 - Immeuble Remarquable à conserver
 - Immeuble d'Intérêt à conserver
 - Édifice pouvant être conservé, amélioré ou remplacé
- > **LES ÉLÉMENTS DU PETIT PATRIMOINE**
 - Objet Encastré ou Isolé
 - Clôture d'intérêt
- > **LES ÉLÉMENTS DU PAYSAGE**
 - Arbre et Alignement d'Arbres
 - Jardin, Parc, Cour Privée
 - Point de Vue
 - Perspective à préserver
- > **LES ESPACES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL**
 - Espace Public
 - Espace Rural

Légende des autres DISPOSITIFS de Protection

- Limites Communales
- > **MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Bâtiment Classé ou Inscrit
 - Ensemble Classé ou Inscrit
- > **PÉRIMÈTRES À AUTORISATION SPÉCIALE**
 - Site Classé (Code de l'Environnement)
 - Frange (hors SPR) du Périmètre Délimité des Abords (PDA)
- > **AUTRES PÉRIMÈTRES**
 - Site Inscrit suspendu (Code de l'environnement)

Commune de GIVET (08)

AVAP

Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine

Emprise du Site Patrimonial Remarquable géré par l'AVAP

Approuvé par délibération du :
Vu pour être annexé à la délibération

le Maire :

DOCUMENT GRAPHIQUE DE L'AVAP
03 - PLAN GÉNÉRAL

Echelle : 1/5 000e
0 50 100 150 200 m

Source du fond de plan :
Base cadastrale : Mars 2018

Édité le : 2020-02-10
Format du document original : A0

PURE Gilles Maurel - Architecte du Patrimoine
91 Rue d'Angoulême - 78 120 - RAMBOUILLET
Tel : 01 34 69 99 58 - Fax : 01 34 69 99 36 - courriel : maurel@puremaurel.fr

Eve Lagleyze
ENVIRONNEMENT & URBANISME